



Assainissement des eaux usées

Vos obligations et documents à consulter

1. Votre situation

Votre habitation est située en zone transitoire et a été construite **avant** le 20/07/2003 (date d'octroi du permis d'urbanisme).

2. Vos obligations

Bien que ce ne soit pas obligatoire, il est souhaitable de :

- Séparer les eaux de pluie des eaux usées
- Installer une fosse septique toutes eaux by-passable
- Raccorder la sortie de la fosse septique à l'égout s'il y en a un dans votre rue ou évacuer les eaux usées en sortie de fosse septique conformément aux réglementations en vigueur

3. Documents à consulter

- ZAT - Principes généraux du régime transitoire
- Les bons gestes à adopter pour favoriser une épuration efficace
- Que faire des eaux de pluie?
- Qui contacter?